



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

Mémoire présenté
par la Confédération des syndicats nationaux
au Comité permanent des finances
dans le cadre des consultations prébudgétaires
en vue du budget de 2019

1^{er} août 2018

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
www.csn.qc.ca

Recommandations

1. Introduire des mesures permettant de protéger l'assiette fiscale :
 - Révision du taux d'inclusion des gains de capital;
 - Resserrement des déductions pour option d'achat d'actions;
 - Réduction des avantages fiscaux consentis aux compagnies pétrolières et gazières;
 - Substitution d'aides gouvernementales directes aux crédits d'impôt pour la recherche et le développement.
2. Mettre fin à la possibilité pour les entreprises de rapatrier des dividendes en franchise d'impôt à partir de paradis fiscaux.
3. Revoir le programme d'assurance-emploi et trouver une solution durable au « trou noir » vécu par les travailleurs saisonniers.
4. Réviser au besoin les aides du gouvernement aux secteurs de l'acier et de l'aluminium afin de garantir que les entreprises canadiennes de ces secteurs puissent résister aux tarifs des États-Unis.
5. En réponse à la réforme fiscale américaine, mettre en œuvre les mesures suivantes afin de demeurer compétitif :
 - Continuer d'être une terre d'accueil pour les immigrants;
 - Mettre en place des mesures pour favoriser une participation accrue des groupes sous-représentés dans la population active;
 - Accentuer les investissements en éducation et en formation de la main-d'œuvre;
 - Financer adéquatement le système public de santé.
6. Cesser de favoriser l'augmentation de la production de pétrole produit à partir des sables bitumineux.
7. Reconnaître le chantier Davie dans la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN).
8. Mettre en place des mesures de soutien à la presse écrite.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est composée de près de 1 500 syndicats regroupant 300 000 travailleuses et travailleurs, principalement au Québec.

En prévision du prochain budget fédéral, la CSN souhaite formuler certains commentaires et recommandations.

Finances publiques

La CSN a salué la réforme fiscale mise de l'avant par le gouvernement visant à rendre la fiscalité des particuliers plus progressive.

La CSN est aussi d'accord avec les resserrements qui ont été apportés à la fiscalité des petites entreprises canadiennes, même si le gouvernement n'est pas allé aussi loin qu'il l'avait annoncé au départ.

La CSN suggère quelques mesures additionnelles qui permettraient de protéger l'assiette fiscale :

- Révision du taux d'inclusion des gains de capital;
- Resserrement des déductions pour option d'achat d'actions;
- Réduction des avantages fiscaux consentis aux compagnies pétrolières et gazières;
- Substitution d'aides gouvernementales directes aux crédits d'impôt pour la recherche et le développement.

Concernant la lutte aux paradis fiscaux, le gouvernement fédéral doit mettre fin à la possibilité pour les entreprises de rapatrier des dividendes en franchise d'impôt à partir de paradis fiscaux. Pour cela, la réglementation des accords d'échange de renseignements fiscaux (AERF) et des conventions fiscales doit être modifiée.

Programme d'assurance-emploi

La CSN considère qu'il reste beaucoup à faire pour que le programme d'assurance-emploi réponde à la réalité du monde du travail. Le gouvernement doit notamment trouver une solution durable afin de mettre un terme au « trou noir » vécu par les travailleurs saisonniers.

Les mesures annoncées dans le cadre du budget 2018 sont clairement insuffisantes. De plus, le soutien de revenu est conditionnel à la participation à des formations que les Centres locaux d'emploi (CLE) ne sont pas prêts à dispenser. Sans compter le fait que le besoin de formation supplémentaire des employés saisonniers est loin d'être généralisé. La seule vraie solution demeure une modification au programme d'assurance-emploi qui prenne en compte la réalité du travail saisonnier.

Relations commerciales avec les États-Unis

Le Canada et le Québec sont durement frappés par l'application des tarifs américains, qui se multiplient : papier surcalandré, bois d'œuvre, papier journal, C-Series de Bombardier, acier, aluminium, en plus des menaces touchant les automobiles et les pièces automobiles.

L'application de ces droits compensatoires et antidumping vise clairement à mettre de la pression sur le Canada et le Mexique dans le contexte de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Après des tentatives infructueuses pour ramener les États-Unis à la raison concernant les tarifs de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium, le Canada a dû se résoudre à imposer des tarifs à hauteur de 16,6 G\$ sur les importations d'acier, d'aluminium et de plusieurs autres produits en provenance des États-Unis.

La CSN considère que le gouvernement canadien n'avait d'autre choix que de répliquer aux tarifs américains, comme l'ont d'ailleurs fait le Mexique, l'Union européenne et la Chine. Les arguments américains justifiant l'imposition de tarifs sur les exportations d'acier et d'aluminium canadiens sont clairement fallacieux.

La CSN salue les 2 milliards de dollars de mesures annoncées par le gouvernement pour protéger les entreprises et les travailleurs canadiens des industries de l'acier, de l'aluminium et de la fabrication. La prolongation de 38 semaines de la durée des accords de travail partagé dans le cadre du programme d'assurance-emploi est une bonne initiative, de même que le renforcement des programmes d'emploi et de formation destinés aux travailleurs touchés par les mesures protectionnistes américaines. Ces aides devront être révisées au besoin afin de garantir que les entreprises canadiennes de ces secteurs puissent résister aux attaques américaines et se développer malgré les tarifs imposés par les États-Unis.

Réforme fiscale américaine

En plus du défi que représentent les relations commerciales avec les États-Unis, le Canada doit aussi maintenir sa compétitivité dans le contexte de la récente réforme fiscale américaine.

Du côté de la fiscalité des entreprises, le taux d'imposition des sociétés américaines passe de 35 % à 21 %. En prenant en compte les impôts locaux et ceux des États, la fiscalité des sociétés américaines est désormais comparable à celle des sociétés canadiennes.

La réforme cherche aussi à stimuler l'investissement en passant d'un système fiscal mondial à un système territorial, ce qui implique notamment que les sociétés américaines devront rapatrier les profits de leurs filiales étrangères, qui seront imposés à un taux réduit. Le gouvernement Trump espère que le rapatriement de ces profits se traduira par des investissements additionnels et une augmentation des salaires. Toutefois, lorsque les États-Unis ont accordé un congé d'impôt analogue en 2004, les sociétés ont utilisé respectivement 79 % et 15 % des sommes disponibles pour des rachats d'actions et le paiement de dividendes. Il n'y a pas eu d'augmentation de l'investissement.

Du côté des particuliers, la réforme fiscale annonce aussi d'importantes baisses d'impôt, mais celles-ci ne sont pas permanentes puisqu'elles expirent en 2025. Aussi, la réduction de la fiscalité des particuliers est biaisée vers les nantis, puisque la classe moyenne reçoit en

moyenne 900 dollars de baisse d'impôt tandis que le percentile le plus riche reçoit 13 000 dollars.

Globalement, la réforme fiscale des États-Unis a un coût de 1,5 billion de dollars américains sur 10 ans. Elle devrait se traduire par une accélération modeste de l'économie américaine à court terme, mais insuffisante pour financer le coût de la réforme. Sans compressions budgétaires importantes, le ratio dette/PIB passera de 106 % actuellement à 114 % en 2027. On peut donc s'interroger sur le caractère pérenne des baisses d'impôt du gouvernement Trump.

Les associations patronales mettent actuellement de la pression sur le gouvernement pour qu'il réduise les prélèvements fiscaux des entreprises et des particuliers de façon à assurer la compétitivité de l'économie canadienne. Il est toutefois loin d'être certain que de simplement émuler les politiques américaines soit la voie à suivre pour le Canada. La fiscalité n'est que l'un des déterminants de la croissance économique et de l'investissement. Voici quelques mesures que le Canada aurait avantage à mettre de l'avant pour assurer le développement économique et social :

- Dans un contexte de vieillissement de la population, le Canada doit continuer d'être une terre d'accueil pour les immigrants. L'immigration est l'une des solutions possibles aux problèmes de rareté ou pénurie de main-d'œuvre.
- Afin de faire échec aux impacts économiques du vieillissement de la population, le Canada doit mettre en place des mesures pour favoriser une participation accrue des groupes sous-représentés dans la population active. Ces groupes comptent notamment les personnes à faible revenu et peu qualifiées, les personnes âgées, les femmes avec des enfants et les Autochtones.
- Le Canada doit accentuer ses investissements en éducation et en formation de la main-d'œuvre de façon à s'adapter aux exigences de la 4^e révolution industrielle.
- Pour améliorer sa compétitivité, le Canada doit investir dans le renouvellement de ses infrastructures.
- Le système public de santé doit être financé de manière adéquate, car il s'agit d'un actif tant pour la population canadienne que pour les entreprises. Rappelons qu'aux États-Unis, environ 20 % des dépenses de santé sont supportées par les entreprises alors que ce coût ne représente que 4 % pour les entreprises canadiennes.

Transition vers une économie à faible intensité en GES

La CSN considère que la décision du gouvernement fédéral d'acheter l'oléoduc TransMountain, qui appartient à la compagnie Kinder Morgan, est incompatible avec les engagements qu'il a pris lors de la Conférence de Paris (COP21) de lutter contre les changements climatiques et pour la réduction des gaz à effets de serre (GES).

Cette décision est indéfendable, car elle vise à favoriser l'augmentation de la production de pétrole produit à partir des sables bitumineux, un des hydrocarbures produisant le plus de gaz à effet de serre.

Sur le plan économique, cette acquisition est discutable, car des fonds publics sont transférés vers une compagnie pétrolière, alors que des investissements importants doivent être faits pour que se développe le secteur des énergies renouvelables.

Finalement, cette décision fait fi de l'opposition du gouvernement de la Colombie-Britannique et de plusieurs groupes de la société civile. Ce faisant, le gouvernement fédéral néglige les questions de santé et de sécurité publiques, les droits des Premières Nations, la volonté de la population canadienne de faire un virage vers une économie sans carbone, etc.

Chantier naval Davie

Le Québec a été ignoré par le gouvernement Harper lors de l'octroi de 35 G\$ en contrats pour la construction de bateaux pour la Marine royale canadienne et la Garde côtière canadienne, même si le chantier naval Davie de Lévis avait toutes les compétences requises pour obtenir sa part de contrats.

Malgré l'aveuglement du gouvernement Harper, le chantier naval de Lévis, qui demeure le plus grand au Canada, a réussi à relancer ses activités. Depuis 2013, le chantier Davie a notamment construit le Cecon Pride, un navire extracôtier utilisé par l'industrie pétrolière et gazière. Il a aussi construit des traversiers pour le compte de la Société des traversiers du Québec (STQ) et réalisé avec succès la transformation du porte-conteneurs Astérix en ravitailleur pour la Marine royale canadienne (un contrat de 700 M\$).

Avec la fin du contrat du ravitailleur, le chantier Davie a procédé à des mises à pied et la pérennité des activités se trouvait une fois de plus menacée. À la suite d'une mobilisation de toutes les parties prenantes, le gouvernement Trudeau a accepté d'accorder de nouveaux contrats au chantier Davie, pour l'acquisition et la conversion de trois brise-glaces commerciaux de taille moyenne. Il s'agit là d'une solution à court terme, d'autant plus que le gouvernement refuse d'octroyer au chantier Davie le contrat du plus grand brise-glace.

Pour assurer la pérennité du chantier Davie, le gouvernement Trudeau doit cesser de commettre la même erreur que le gouvernement précédent et reconnaître une fois pour toutes le chantier Davie dans la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN).

Appui aux médias écrits

Les médias écrits traversent une crise qui a des incidences sur notre vie démocratique. Un nouveau modèle de financement, basé sur un partage équitable des recettes publicitaires accaparées actuellement par les géants du Web, est nécessaire. À court terme, des mesures pour que nos médias puissent continuer d'opérer sont essentielles. Avec la Fédération

nationale des communications (FNC-CSN), la CSN demande l'accès pour les quotidiens au Fonds du Canada pour les périodiques, des crédits d'impôt d'une valeur de 30 % des dépenses salariales pour les entreprises de presse et la mise sur pied d'un fonds destiné à la pérennité de la production d'information.